



# DEMANDE DE MUTATION

Je complète ou actualise ma demande pour bénéficier des points de la cotation Territoriale de Boucle Nord de Seine

Si j'ai déjà une demande de logement social, je m'assure que je l'ai renouvelée afin de pouvoir bénéficier des points relatifs à l'ancienneté qui sont comptabilisés automatiquement		Situations pour lesquelles les justificatifs sont apportés par l'administration et les points associés sont comptabilisés automatiquement	
Demande de moins d'1 an	3	Reconnu prioritaire au titre du DALO	60
		Ménage prioritaire au titre du Plan Départemental	40
Demande de 1 à 2 ans	9	Personne victime de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords	35
Demande de 2 à 3 ans	24	Personne engagée dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	35
Demande de 3 à 4 ans	27	Personne victime de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme	35
Demande de 4 à 5 ans	33	Ménage à reloger dans le cadre d'une opération publique	55
Demande de 5 ans et plus	36	Ménage identifié en CALEOL pour une proposition de mutation	40

## J'enregistre les justificatifs pour bénéficier des points au titre de la situation actuelle de mon logement

Mon logement actuel	Pièces justificatives	Points
En procédure d'expulsion sans relogement	Jugement d'expulsion	5
Sous-occupation	Contrat de location <b>ET</b> livret de famille ou acte d'état civil	35
Logement sur-occupé avec au moins un mineur		5
Logement non décent avec au moins un mineur	Rapport d'un travailleur social ou autre justificatif de situation <b>ET</b> livret de famille ou acte d'état civil	5
Logement indigne	<b>Au moins une des pièces suivantes</b> : arrêté d'interdiction d'habitation, arrêté de péril ou arrêté d'insalubrité, analyse plombémie, diagnostic plomb ou amiante, rapport d'un travailleur social, autre justificatif de situation	5
Taux d'effort trop élevé (>40%)	<b>Au moins une des pièces suivantes</b> : fiche de paie, justificatif de ressources, attestation CAF ou MSA <b>ET</b> quittance ou autre justificatif de loyer à jour	10
Habite l'EPCI	<b>Au moins une des pièces suivantes</b> : contrat de location, quittance de loyer	10
Habite la commune		15

## J'enregistre les justificatifs pour bénéficier des points au titre de **ma situation personnelle**

Ma situation personnelle	Pièces justificatives	Points
Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé	<b>Au moins une des pièces suivantes :</b> situation d'urgence attestée par une décision du juge ou un récépissé de dépôt de plainte ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales, dépôt de plainte ou main courante pour violences conjugales	<b>35</b>
En situation de handicap, ou ayant à sa charge une personne en situation de handicap	<b>Au moins une des pièces suivantes :</b> carte d'invalidité ou décision de commission administrative compétente (MDPH...), justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)	<b>15</b>
Ménage ayant de faibles ressources (1 <sup>er</sup> quartile)	<b>Au moins une des pièces suivantes :</b> fiche de paie des demandeurs et personnes à charge, justificatif de ressources, attestation CAF ou MSA	<b>5</b>
Divorce ou séparation	<b>Divorce :</b> jugement de divorce ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel <b>Dissolution du PACS :</b> mention de la dissolution dans l'acte de naissance ; <b>En instance de divorce :</b> ordonnance de non-conciliation ou, à défaut, copie de l'acte de saisine du juge ou, lorsque c'est un divorce par consentement mutuel, justificatif d'un avocat attestant que la procédure est en cours	<b>15</b>
Personne âgée en difficulté financière dans un logement trop grand	<b>Au moins une des pièces suivantes :</b> carte d'identité ou passeport du conjoint ou co-demandeur, titre de séjour du conjoint ou co-demandeur, livret de famille ou acte d'Etat civil, carte d'identité ou passeport d'une personne à charge, titre de séjour d'une personne à charge <b>ET</b> quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour <b>ET</b> contrat de location ou justificatif de propriété <b>ET</b> soit un justificatif de situation, soit au moins une des pièces suivantes : fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint, de chaque codemandeur et des personnes à charge, justificatif de ressources, attestation CAF ou MSA	<b>35</b>
Personne âgée dans un logement inadapté à la perte de mobilité	<b>Au moins une des pièces suivantes :</b> carte d'identité ou passeport du conjoint ou co-demandeur, titre de séjour du conjoint ou co-demandeur, livret de famille ou acte d'Etat civil, carte d'identité ou passeport d'une personne à charge, titre de séjour d'une personne à charge <b>ET</b> justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)	<b>15</b>

## J'enregistre les justificatifs pour bénéficier des points au titre de **ma situation professionnelle**

Ma situation professionnelle	Pièces justificatives	Points
Ayant vécu une période de chômage de longue durée	Attestation de formation ou autre justificatif de situation	<b>5</b>
Logement éloigné du lieu de travail	Contrat de location	<b>15</b>
Changement de lieu de travail	<b>ET</b> contrat de travail ou attestation de l'employeur actuel ou futur, justifiant de la localisation de l'emploi	<b>15</b>

## Je m'assure que mes justificatifs sont valides et conformes à ceux demandés

### Dans quels cas, je peux perdre des points ?

#### 1 - Le refus d'une proposition adaptée

Les pénalités sont appliquées à la note sans limite dans le temps.

1 <sup>er</sup> refus	<b>-3 points</b>
2 <sup>me</sup> refus	<b>- 9 points</b>
Par refus supplémentaire après le 2 <sup>me</sup> refus	<b>-12 points</b>

A condition d'apporter des justificatifs, les refus suivants peuvent être considérés comme justifiés par les commissions d'attribution et ne font donc pas l'objet de pénalité :

- Handicap/raison de santé non prise en compte dans l'instruction (besoin d'ascenseur...)
- Contraintes spécifiques liées à l'emploi (astreinte...)
- Changement de quartier pour raison de violence conjugale
- Logement en rez-de-chaussée
- Logement avec ascenseur souhaité

#### 2 - Pièce justificative falsifiée

Tout dépôt de pièce falsifiée (fausse fiche de paie, pièce officielle modifiée, ...) fait l'objet d'une pénalité de 30 points pour tout type de demande. Attention, une fausse déclaration ou l'utilisation de pièces falsifiées peut faire l'objet de poursuites. En cas de pénalité pour falsification de pièces, il est possible de contester cette décision en adressant un courrier au bailleur